

NOM DE L'OPERATION :**Soutien à la mise en place du Tiers Lieux numérique portés par la Communauté de Communes de la Picardie Verte****Raison Sociale :** Communauté de Communes de la Picardie Verte**Adresse :** 3, rue de la Grumesnil

60220 Formerie

Représentant légal Jean-Louis DOR, Président**Date de réception de la demande de subvention :** 28/01/2019**N° de dossier GALIS :** TINU 000002**PRESENTATION DU PROJET :**

La Communauté de Communes de la Picardie Verte est composée de 89 communes et compte 33 738 habitants. La collectivité a voté sa feuille de route numérique en septembre 2017, autour de 4 thématiques : l'inclusion numérique (culture numérique des habitants, démarches en ligne), la e-économie (travail collaboratif, accompagnement aux marchés publics, formation des artisans et commerçants au e-commerce, accompagnement des projets numériques), la e-santé (télé médecine, dossier médical partagé, domotique) et la ruralité (plateforme Campagnon (échanges de services du quotidien), digitalisation des activités touristiques).

Un diagnostic de l'existant a été réalisé dans le cadre de la mesure d'accompagnement des ex-PEL, confirmant les besoins de la population et des acteurs locaux en matière de médiation numérique, ainsi que le potentiel de coworking et de télétravail sur le territoire.

La Communauté de communes souhaite organiser son dispositif tiers-lieux du numérique autour d'un réseau de lieux (2 sites + un service nomade), centré sur 3 fonctions principales :

- la médiation numérique (ateliers de découverte et de formation, accompagnement aux démarches en ligne ...)
- l'accompagnement de projets, en partenariat avec les chambres consulaires (Mooc, rencontres techniques ...)
- l'espace de coworking et de télétravail (bureaux, salles de réunion, location modulable...)

La Cité des métiers à Grandvilliers accueillera le tiers-lieux principal pour les acteurs économiques ; le Centre social rural du canton de Grandvilliers proposera les activités de médiation numérique à la population (retraités, demandeurs d'emploi...) ; le service nomade rayonnera sur tout le territoire, avec des points d'accueil à Songeons, Marseille-en-Beauvaisis, Feuquières et Formerie.

Le projet revêt un caractère purement local ; la subvention octroyée au bénéficiaire n'affecte donc pas les échanges européens.

L'aide à l'animation sera principalement consacrée à la rémunération des animateurs numériques (à Grandvilliers et pour le service nomade). L'aide à l'investissement sera consacrée à l'équipement numérique, à l'aménagement spécifique des espaces (télétravail et coworking) et au véhicule aménagé du service nomade.

BUDGET PREVISIONNEL GLOBAL DE L'OPERATION SUR 3 ANS - TTC

FONCTIONNEMENT	Dépenses		Recettes
Rémunération du personnel	139 906 €	Région Hauts-de-France	84 164 €
Communication	9 500 €	Communauté de communes Picardie Verte	49 624 €
Consommables et maintenance	9 000 €	Produits d'activités	31 968 €
frais de déplacement	5 100 €		
Réseaux (internet, plateforme)	2 250 €		
TOTAL	165 756 €	TOTAL	165 756 €

Détails de la répartition annuelle du budget prévisionnel de fonctionnement TTC

Dépenses	2019	2020	2021	Recettes	2019	2020	2021
Rémunération du personnel	51 702 €	44 102 €	44 102 €	Région Hauts-de-France	45 000 €	26 276 €	12 888 €
Communication	5 000 €	3 000 €	1 500 €	Communauté de Communes Picardie Verte	10 019 €	16 036 €	23 569 €
Consommables et maintenance	2 500 €	3 000 €	3 500 €	Produits d'activités	6 633 €	10 240 €	15 095 €
Frais de déplacement	1 700 €	1 700 €	1 700 €				
Réseaux (internet, plateforme)	750 €	750 €	750 €				
TOTAL	61 652 €	52 552 €	51 552 €	TOTAL	61 652 €	52 552 €	51 552 €

BUDGET PRÉVISIONNEL D'INVESTISSEMENT - HT			
Dépenses		Recettes	
équipements (informatique, bureautique)	11 150 €	Région Hauts-de-France	27 775 €
création de l'espace de coworking	25 000 €	Communauté de Communes Picardie Verte	27 775 €
Mobilier, signalétique, système accès 24/24	4 400 €		
Véhicule du service nomade	15 000 €		
TOTAL	55 550 €	TOTAL	55 550 €

ECHEANCIER PREVISIONNEL DE L'OPERATION	
Début d'éligibilité des dépenses	Fin prévisionnelle de l'opération
1/02/2019	31/01/2022
Date d'acceptation du devis pour l'équipement : 15/11/2019	

Le règlement de la participation régionale interviendra comme suit :

Des acomptes intermédiaires pourront être versés au prorata des dépenses éligibles, dans la limite de 80 % de la subvention allouée, après vérification du service fait, au vu de la présentation d'un état récapitulatif des dépenses payées TTC, signé par le représentant légal dûment habilité.
Aucun acompte intermédiaire ne peut être inférieur à 800 €.

Le solde de la subvention sera versé après vérification du service fait, sur production d'un état récapitulatif des dépenses payées TTC et d'un état des recettes perçues ou à percevoir signé par le représentant légal dûment habilité.

Si le coût réel de l'opération s'avère inférieur au montant du coût prévisionnel de l'opération, la subvention sera révisée sur la base du taux de participation de la Région.

Si le coût réel est supérieur au coût prévisionnel, la subvention restera égale au montant prévu dans la délibération.